

**LIGUE FRANCAISE
CONTRE LA SCLEROSE EN PLAQUES**

**Rapport du
Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2016**



A l'Assemblée Générale
**Ligue Française contre la Sclérose en Plaques
(LFSEP)**
40, rue Duranton
75015 PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association **Ligue Française contre la Sclérose en Plaques**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 21 juin 2017

Le Commissaire aux comptes
SEFAC



Représentée par Monsieur Philippe BLIN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

LIGUE FRANÇAISE CONTRE LA SCLÉROSE EN PLAQUES (LFSEP)

Association reconnue d'Utilité Publique
40, rue Durantou - 75015 PARIS



Ligue française
contre la sclérose en plaques
Ensemble

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

BILAN

ACTIF

En euros	Montant brut	Amort. Prov	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	18 300	-	18 300	18 300
Constructions	164 700	79 357	85 343	91 931
Autres immobilisations corporelles	13 792	13 546	246	1 391
Immobilisations corporelles	196 792	92 902	103 889	111 623
Immobilisations financières	25 466	-	25 466	25 350
Actif immobilisé	222 258	92 902	129 355	136 973
Créances clients	-	-	-	-
Personnel	3 704	-	3 704	4 768
Comptes débiteurs divers	63 741	-	63 741	34 503
Legs en cours de réalisation	-	-	-	-
Autres créances	67 445	-	67 445	39 271
Disponibilités	423 366	-	423 366	410 698
Charges constatées d'avance	3 994	-	3 994	2 765
TOTAL ACTIF	717 063	92 902	624 160	589 707

PASSIF

En euros	31/12/2016	31/12/2015
Fonds associatif avec droit de reprise	-	-
Fonds associatif sans droit de reprise	429 055	564 828
Résultat de l'exercice	- 4 238	- 135 773
Fonds propres	424 817	429 055
Fonds dédiés	110 098	99 348
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes fournisseurs	10 190	12 050
Dettes sociales	31 807	31 371
Dettes fiscales	134	485
Dettes fiscales et sociales	31 941	31 856
Comptes créditeurs divers	576	202
Charges à payer	24 068	17 195
Autres dettes	24 644	17 397
Produits constatés d'avance	22 469	-
TOTAL PASSIF	624 160	589 707

COMPTE DE RESULTAT

En euros	31/12/2016	31/12/2015
Adhésion et abonnement	22 186	24 085
Dons, legs et libéralités	37 170	31 573
Partenariats et événements	297 821	209 314
Marketing direct et revenus publicitaires	55 465	58 906
Autres	8 540	10 000
Total produits d'exploitation	421 182	333 878
Autres achats et charges externes (*)	249 946	275 859
Impôts et taxes	3 552	3 686
Salaires et traitements	123 314	118 285
Charges sociales	59 849	66 716
Dotations aux amortissement	7 733	7 733
Autres charges	149	145
Total charges d'exploitation	444 542	472 424
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 23 360	- 138 546
Produits de valeurs mobilières de placement	1 155	2 726
Reprises financières	-	-
Autres produits financiers	-	-
Intérêts & charges assimilées	-	-
Dépréciations financières	-	-
RESULTAT FINANCIER	1 155	2 726
Produits exceptionnels sur opération de gestion	17 967	47
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	17 967	47
EXCEDENT OU INSUFFISANCE	- 4 238	- 135 773

(*) Dont financement de la recherche en 2016 : € 66 790

Exercice du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont le total est de € 624 160 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant une perte de € - 4 238.

L'exercice a une durée de douze mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de la Ligue Française contre la Sclérose en Plaques rassemblent :

- un bilan ;
- un compte de résultat ;
- une note annexe ;
- un compte d'emploi des ressources présenté par destination ;

II- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément au plan comptable général et aux dispositions comptables applicables aux associations et fondations, telles que définies par le règlement du CRC N°99-01 du 16 février 1999 modifié par les règlements CRC N°2008-12 du 7 mai 2008 et N°2209-01 du 3 décembre 2009. Les conventions comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les comptes respectent les principes de :

- prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de mode d'évaluation n'est intervenu cette année.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont principalement :

1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées de vie généralement retenues sont les suivantes :

- Immeuble 25 ans ;
- Mobiliers 10 ans ;
- Matériel informatique 3 ans.

2. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

III- NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

1. ACTIF

1.1 Valeur brute des immobilisations

en €	Au 01/01/2016	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2016
Immobilisations corporelles				
Terrains	18 300	-	-	18 300
Constructions	164 700	-	-	164 700
Autres immobilisations	13 792	-	-	13 792
En-cours	-	-	-	-
Avance sur immobilisations	-	-	-	-
TOTAL	196 792	-	-	196 792

1.2 Amortissements des immobilisations

en €	Cumulés au 01/01/2016	Dotations	Reprises	Cumulés au 31/12/2016
Immobilisations corporelles				
Constructions	72 769	6 588	-	79 357
Autres immobilisations	12 400	1 145	-	13 545
Total	85 169	7 733	-	92 902

1.3 Les autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières se composent d'une dotation initiale de € 3 843 et de la capitalisation de 10% des produits financiers conformément à l'article 13 des statuts.

Le montant de ce poste s'élève à € 25 466 au 31 décembre 2016 contre € 25 350 au 31 décembre 2015.

1.4 Autres créances

1.4.1 Produits à recevoir

Les produits à recevoir correspondent à des demandes de subventions, dons auprès de partenaires privés afin notamment de participer au financement de projets de recherche.

1.4.2 Legs en cours de réalisation

Pour les biens meubles ou immeubles provenant de legs et destinés à être cédés par la Ligue, la comptabilisation se fait conformément au règlement du CRC 99-01 :

- le compte 475 « legs en cours de réalisation » est crédité des montants encaissés et le montant de l'engagement hors bilan correspondant est réduit en conséquence ;
- lors de la réalisation effective et définitive d'un bien, le compte correspondant de produits est crédité du montant exact et définitif de la vente, par le débit du compte 475 « legs en cours de réalisation » qui est ainsi soldé pour le bien concerné.

Par simplification, selon de la nature des biens légués, les encaissements des biens légués sont directement comptabilisés par la Ligue au crédit du compte de produit correspondant sans que cela n'entraîne de distorsion par rapport aux modalités réglementaires appelées ci-dessus.

1.5 Disponibilités

La trésorerie se répartit de la façon suivante :

en €	31/12/2016	31/12/2015
BNP compte courant	20 735	17 075
BNP compte épargne	344 254	328 694
BNP Livret A	79 909	79 315
La Banque Postale	1 502	8 620
BNP Cherbourg	940	840
BNP Longwy	522	522
Caisse	968	982
Autres titres (article 13 des statuts) -	25 466	- 25 350
Total	423 366	410 698

2. PASSIF

2.1 Fonds propres

Les fonds propres de la Ligue s'élèvent à € 424 817 au 31 décembre 2016.

Ils se composent de fonds associatifs sans droit de reprise s'élevant à € 429 055 et du résultat de l'exercice pour € - (4 238).

2.2 Fonds dédiés

La Ligue constate en fonds dédiés, les fonds reçus des donateurs ayant fait l'objet d'une demande d'affectation spécifique.

Les fonds dédiés s'élèvent à € 110 098 au 31 décembre 2016 et concernent le financement de la recherche.

3. COMPTE DE RESULTAT

3.1 Subventions recherche

Les subventions accordées aux chercheurs sont enregistrées pour le montant engagé au titre de l'exercice.

La Ligue participe à la recherche fondamentale et clinique par le versement de subventions directes d'aides aux chercheurs. La subvention totale au titre de l'exercice 2016 s'élève à € 60 000.

IV- AUTRES INFORMATIONS

1. Echancier des créances et des dettes

Etat des échéances des créances en €	Montant Brut	Dont à - d'un an	Dont à + d'un an
Autres créances			
Personnel	3 704	3 704	-
Débiteurs divers	56 211	56 211	-
Produits à recevoir	7 530	7 530	-
Legs en cours de réalisation	-	-	-
Total	67 445	67 445	-

Etat des échéances des dettes en €	Montant Brut	Dont à moins d'un	Dont + 1 an et - 5 ans	Dont à plus 5 ans
Dettes fournisseurs	10 190	10 190	-	-
Dettes fiscales et sociales	31 941	31 941	-	-
Autres dettes	24 645	24 645	-	-
Comptes créditeurs	576	576	-	-
Charges à payer	24 069	24 069	-	-
Total	66 776	66 776	-	-

2. Personnel salarié

L'effectif salarié au 31 décembre 2016 est de 5 personnes dont quatre cadres et un employé.

Les dirigeants élus de la Ligue et les membres des comités sont tous bénévoles et, de ce fait, ne perçoivent aucune rémunération, ni aucun avantage en nature.

3. Engagements donnés

En date du 1^{er} octobre 2015, la Ligue Française s'est engagée à financer un projet de recherche initié par la Progressive MS Alliance à hauteur de € 181.500 sur trois ans, soit un engagement annuel de € 60.500.

Ce projet a pour objectif de faire progresser la recherche contre une forme autrefois « orpheline » de la maladie, la forme progressive.

4. Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

5. Détail des fonds dédiés

Fonds dédiés en €	Au 01/01/2016	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2016
RIGGI - 2013	50 000			50 000
MOISSET - 2014	24 350		24 250	100
GALLIEN - 2014	25 000		25 000	-
				-
MSIF - 2016		60 000		60 000
TOTAL	99 350	60 000	49 250	110 100

La Ligue constate en fonds dédiés, les fonds reçus des donateurs et ayant fait l'objet d'une demande d'affectation spécifique.

V-COMPTÉ D'EMPLOI DES RESSOURCES

COMPTÉ D'EMPLOI DES RESSOURCES 2016					
(1)	(2)	(3)	(4)		
EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N	RESSOURCES UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	Ressources de N = Compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE					
1- RECHERCHE ET AUTRES MISSIONS SOCIALES	281.927	281.927	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	134.423	134.423
1-1 Réalisées en France	254.431	254.431	1-1 Dons et legs collectés	70.581	70.581
- Actions réalisées directement	254.431	254.431	- Dons manuels non affectés	45.471	45.471
- Versements à d'autres organismes éligibles en France			- Legs et autres libéralités non affectés	25.110	25.110
1-2 Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités affectés	0	0
- Actions réalisées directement	27.496	27.496	1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	63.842	63.842
- Versements à d'autres organismes agissant à l'étranger	27.496	27.496	- Produits des manifestations	62.687	62.687
			- Produits financiers	1.155	1.155
2- RECHERCHE DE RESSOURCES	75.007	75.007	2- AUTRES FONDS PRIVÉS	257.321	
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	75.007	75.007			
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés			0 3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	8.000	
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			4- AUTRES PRODUITS	22.639	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	58.931				
		356.934			
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	415.865		I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT	422.377	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS			II- REPRISES AUX PROVISIONS		
III- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	60.000		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	49.250	
IV- EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE			IV- VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)	-10.750	
			V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	4.238	
TOTAL GÉNÉRALE	475.865		TOTAL GÉNÉRALE	475.865	123.673
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financières à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		356.934	VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		356.934
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		0
			ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales			Bénévolat	9.691	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
TOTAL	0		TOTAL	9.691	

VI- NOTES RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Il recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association d'une part, celles et ceux relatifs à la générosité du public d'autre part. Il est établi à partir des données comptables générales et analytiques conformément au règlement CRC n°2008-12.

Les règles évoquées ci-dessus correspondent aux spécificités du compte d'emploi des ressources élaboré en conformité avec le règlement en vigueur.

1. Définition des missions sociales

La LFSEP est une association de loi 1901, fondée en 1986 et reconnue d'Utilité Publique par décret du 21 janvier 1997, dont le but est de soutenir toutes les actions en faveur de la lutte contre la sclérose en plaques, et notamment :

- D'informer les personnes atteintes, les médecins, le grand public,
- De favoriser l'aide morale et matérielle aux patients et à leur famille, par l'action des correspondants et celle des associations adhérentes,
- De soutenir la recherche sur la sclérose en plaques, notamment par le financement de programmes dédiés de recherche clinique,
- De représenter les patients français auprès des institutions internationales comme l'EMSP (Plateforme Européenne de SEP) ou la MSIF (Fédération Internationale des Sociétés de SEP).

2. Modalités de passage des comptes annuels au compte d'emplois-ressources

L'association a mis en place, dans le cadre de sa gestion opérationnelle, une comptabilité analytique de toutes les dépenses et ressources.

2.1 La ventilation de la rémunération des salariés

La rémunération des salariés est ventilée pour chacun d'entre eux sur la base des fonctions qu'ils occupent et de leurs responsabilités. Au 31 décembre 2016, la répartition des coûts de personnel est la suivante :

- Recherche et autres missions sociales : 60% ;
- Recherche de ressources : 25% ;
- Frais de fonctionnement : 15%.

Pour assurer le suivi de l'emploi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures, le tableau de compte d'emplois-ressources reprend en « à nouveau » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées à la clôture de l'exercice précédent.

Les frais de fonctionnement sont financés prioritairement par les produits ne ressortant pas de la générosité du public.

2.2 L'affectation des coûts des missions sociales

Les coûts affectés aux missions sociales se répartissent de la façon suivante :

- bourses et aides à la recherche scientifique : € 116 040 (allocation au titre de 2016 pour K€ 67 et affectation des financements non utilisés des années antérieures pour K€ 49) ;
- actions à l'international : € 27 496 ;
- services aux personnes : € 163 880 ;
- actions de communications : € 34 511.

2.3 Les « Autres fonds privés »

Les « Autres fonds privés » sont des ressources issues principalement d'entreprises privées avec ou sans convention de mécénat.

2.4 Etat des effectifs bénévoles

Le bénévolat valorisé correspond essentiellement à la personne chargée de la tenue de la comptabilité de la Ligue.

2.5 Divers

Les provisions d'honoraires des commissaires aux comptes, se sont élevées à la somme de 5.190 € T.T.C pour l'année 2016.